

COMMUNE DE CUREMONTE**TRAVAUX AMENAGEMENT PARKING LA COMBE : AVENANT N°1
ENTREPRISE « VEYSSIÈRE TP »**

Le Maire de la commune de CUREMONTE,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et son article L.2122.22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 Juillet 2020 donnant délégations au Maire pour les marchés passés selon la procédure adaptée inférieure à 214 000€,

Considérant la délibération DE 5Bis/2023 du Conseil Municipal en date du 20 Février 2023 engageant la réalisation de travaux d'aménagement du Parking à l'Eglise St Hilaire de la Combe ainsi que la délibération DE62/2023 du 28 Août 2023, révisant l'enveloppe d'environ 39600€ TTC dédiée à ce projet ;

Considérant la procédure de marché adapté simple passée avec l'entreprise Veyssière TP pour des travaux d'aménagement du Parking à l'Eglise St Hilaire de la Combe, d'un montant de 31 355.00€ HT soit 37 626.00€ TTC,

Considérant que le besoin de travaux supplémentaires est apparu en ce qui concerne l'acheminement des eaux pluviales pouvant endommager le passage piéton si elles ne sont pas canalisées en amont,

Considérant les nouveaux prix unitaires suivants, présentés par l'entreprise VEYSSIÈRE TP

Prestations supplémentaires	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
Modelage de terre végétale	Forfait	1.00	1 300.00	1 300.00
Regard 40x40 avec grille en fonte	Un	1.00	250.00	250.00
Regard de chute DN 800 avec couvercle béton	Un	1.00	350.00	350.00
Evacuation DN200 en traversée de chaussée	Ml	20.00	6.00	120.00
Revêtement tricouche	M ²	50.00	15.90	795.00
Engazonnement	M ²	1300.00	4.00	5 200.00

Considérant que ces nouveaux prix unitaires pour un total de 1 636.20€ HT soit **1 963.44€ TTC** nécessitent un avenant au marché initial, portant celui-ci à 32 991.20€ HT soit **39 589.44€ TTC**.

Considérant la décision modificative n°7 du budget principal voté par délibération DE54/2024, abondant l'article 212 Aménagement de terrain pour des travaux supplémentaires au Parking de la Combe

D19/2024 -DECISION -

ARTICLE I : Décide la réalisation de travaux supplémentaires permettant l'évacuation des eaux pluviales au niveau du passage piéton accédant au parking de la Combe.

ARTICLE II : Accepte les nouveaux prix unitaires présentés par l'entreprise Veyssière TP pour un total de 1 636.20€ HT soit **1 963.44€ TTC** portant le marché initial à 32 991.20€ HT soit **39 589.44€ TTC**.

ARTICLE III : Décide de signer l'avenant n°1 de ce montant avec l'entreprise Veyssière TP .

ARTICLE IV : Décide d'imputer cette dépense en investissement au programme 207 Parking la Combe à l'art. 212 Aménagement de Terrains.

ARTICLE V : Ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Trésorier de Beaulieu-sur-Dordogne,
- L'Entreprise *Veyssière TP*
- Au contrôle de légalité : Sous-préfecture



Fait à CUREMONTE, le 17/10/2024

Madame le Maire,

Nelly GERMANE.